

Pressagny-l'Orgueilleux

Plan local d'urbanisme

Plan approuvé le 12 décembre 1980
1ère modification approuvée le 3 février 1989
2ème modification approuvée le 20 février 2002
3ème modification approuvée le 7 janvier 1994
4ème modification approuvée le 26 janvier 2004
Révision du Plu prescrite le 3 septembre 2015
Projet de Plu arrêté le 6 juin 2019
Projet de Plu approuvé le 20 février 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 février 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux

Le maire,
Pascal Moreau

Droit de préemption urbain PLAN



Date : 7 février 2020 Phase : Approbation Échelle : 1 / 5 000
Mairie de Pressagny-l'Orgueilleux, 2, rue aux Huées (27310)
Tél. : 02 32 51 31 84 / courriel : mairie.pressagny.orgueilleux@wanadoo.fr
agence Gilon & associés Sos urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilonpaysage.com

